



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

Étaient présents : TELLIER M, PLANCHENAULT K, PELLEGRIN MP, JACQUOT S, COMBRET E, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, FERRET JL, DOMENECH A, COUSSERAN LAGARRIGUE E, DALCEGGIO W, SIMEON C, LUANS J, LESTANG M, MERCIER P, VERGNES MT, CAMBON Y, CUSIN A, BEAUFILS C, DUBOIS S.

Absents avec pouvoir : CAMASSES JF (pouvoir à PARIS C), DA COSTA N (pouvoir à VERDIER L), VIREL D (pouvoir à FERRET JL), DONNADIEU P (pouvoir à JACQUOT S), LE BERRE K (pouvoir à FERRET JL), BOURDARIOS JB (pouvoir à CAMBON Y).

Absents : PROUCHET DALLA COSTA E, POLENTARUTTI B.

Secrétaire de séance : Mme VERDIER L

1 - **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022**

Rapporteur : M. TELLIER M

Adopté à l'unanimité

2 - **Conseil Départemental 82 – contrat d'équipement**

Rapporteur : M. TELLIER M

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets engagés et qui pourraient être engagés dans les prochaines années sur la commune de Nègrepelisse

1. Réfection de voirie rue des mimosas pour un montant de 113 103 €
2. Restauration du monument aux morts pour un montant de 6 926.25 €
3. Éclairage du stade Lauzel pour un montant de 45 840 €
4. Restauration des vitraux de l'église pour un montant de 8 420 €
5. Entretien du clocher de l'église pour un montant de 7 120 €
6. Construction d'un préau à l'école primaire pour un montant de 141 720 €
7. Extension des ateliers municipaux pour un montant de 163 294,11 €
8. Installation d'une chaudière à granulés à la piscine municipale pour un montant de 51 835.11 €
9. Mise en conformité du filtre de la chaufferie du réseau chaleur bois communal pour un montant de 167 907 €
10. Éclairage d'un cheminement piétonnier du gymnase J.Taché au complexe A.Padié pour un montant de 13 539.80 €
11. Aménagement de voirie et création d'un cheminement doux route de Vaissac pour un montant de 541 375 €
12. Aménagement et création d'une boucle cyclable chemin des Gardios pour un montant de 432 817 €
13. Aménagements et sécurisation des abords des écoles pour un montant de travaux 894 339,77 €, un montant d'étude de 60 000 euros soit 954 339.77 Total.

Ce contrat comprend 13 dossiers dont le montant total d'investissement s'élève à 2 648 237.04 € HT, il pourra faire l'objet de deux avenants tenant compte des projets à venir.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental la signature d'un contrat d'équipement ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux ci-dessus indiqué,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne les subventions relatives à l'ensemble des projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,
- Sollicite l'autorisation de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes en conséquence des présentes.

3 - Centre d'art et de design – programmation 2022

Rapporteur : M. CALMETTES J

1. PROGRAMMATION 2022 :

TRIENNALE 2021-2023

Saison 2 Reterritorialisation

Base de travail et programmation 2022

La cuisine et l'alimentation comme axe principale.

En 2021 l'arrivée de la chargée des fourneaux nous a permis de remettre l'alimentation et la cuisine au cœur du projet.

Ainsi des ateliers ont été menés tout au long de l'année en lien avec les expositions. C'est un poste crucial pour la médiation des expositions, les ateliers enfant, mais aussi pour l'accompagnement des artistes, les performances culinaires et la bonne tenue des fourneaux.

Une partie du poste est financé en 2022 et 2023 par la préfecture pour les fourneaux du cœur et par le PAT dans le cadre d'ateliers.

Pour ce qui est des résidences et expositions, la programmation 2022 se recentre sur l'alimentation et la cuisine. Un travail a été fait pour orienter les artistes invités sur ces questions.

Pour Rappel, en 2019 lors de l'appel à candidature pour le poste de direction voici le texte transmis aux candidats qui posait les bases de La cuisine comme centre d'art :

« Les années 2004 et 2005 ont permis de positionner ce projet culturel avec l'objectif d'accompagner la création contemporaine sur le territoire en privilégiant une approche contextuelle, c'est-à-dire en appelant à des processus de coopération qui cherchent à refondre la place de l'art dans la société.

C'est en ce sens que le sujet de la cuisine est apparu comme fédérateur, renvoyant à une pratique quotidienne, populaire et inscrite dans les racines de ce territoire rural. Par ailleurs, les productions agricoles, la transmission des savoir-faire et les protocoles de la table constituent des enjeux importants pour le Tarn-et-Garonne. Le Pays Midi-Quercy, dans lequel se situe Nègrepelisse, héberge aujourd'hui encore un grand nombre d'exploitations agricoles et le département est un des premiers producteurs de fruits et légumes en France.

L'alimentation occupe également une double position, à la fois culturelle et sociale. En outre, au centre des débats sur l'agriculture se retrouvent les questions fondamentales liées à l'origine de l'homme et à son lien à la nature qu'il modèle. Ainsi, le statut et la représentation de l'alimentation constituent aujourd'hui un des axes fondamentaux de la construction identitaire de la société.

Communication

Un travail va être réalisé, à la demande de la commission culture, sur l'identité graphique de La cuisine.
Partenariats

EXPOSITIONS

- a- « **Guerre et Paix du Vivant...** » exposition de Diane Trouillet

Exposition du 6 Novembre 2021 au 31 mai 2022

- b- **Frugale Studio /Fumaison /Résidence** de création de février à juillet, exposition, du 9 Juillet au 1^{er} octobre

- c- **Lucie Bayens / Ma petite cuisine**

- d- **Mycophonia, Les champignons du sous-sol à l'assiette** Une installation plastique et sonore –
Tiziana Bertoncini, Isabelle Jelen, Julien Rabin
Résidence

RÉSIDENCES

- a- **Écritures Alimentaires**

Résidence de territoire

Septembre/ décembre 2022

Financement DRAC et Communauté de Commune

Cette résidence fera l'objet d'un appel à candidature.

- b- **Elles Aveyronnaises**

2022, 2023, 2024

Restitution 2024

Marion Albert, Anne-Sophie Milon, Tomas Matauko, Veronica Calvo, Antoine Devillet, Jan Zalasiewicz, Jérôme Gaillardet

c- Atelier du donjon

Debora Incorvaia est renouvelée

Un.e artiste ukrainien.ne sera accueilli.e

d- POST SPEAP

Laboratoire et Post Diplôme d'expérimentation en Arts Politiques

Deuxième étape : 2022

La commande : Cuisine Cosmique, un terrain d'application pour les Arts politiques / Pourquoi, comment, qui ?

FESTIVAL

JNA 22 Architecture et soin

Invités : Eric de Thoisy, Mathilde Rouiller, Sarah Turquety, Sébastien Thierry, « Le Navire Avenir »

Sophie Poirier, « Le Signal », Morgane Launay et Elizabeth Faure, « La maison en A »

MÉDIATION ET PÉDAGOGIE

-Une **chargée des fourneaux** permet de retrouver l'usage initial des fourneaux pensé comme outil pédagogique et de médiation des expositions afin de donner à comprendre les processus de création des artistes et designers invités.

La forêt nourricière du Nouveau ministère de l'Agriculture permet une approche de l'agroécologie tous publics par une pratique du soin, du travail de la terre et de la récolte.

-Afin d'en faire la médiation nous avons également une **chargée de la forêt nourricière et du compost**. Elle développe des outils pédagogiques vivants et évolutifs. Elle est notamment en relation les écoles, les services des espaces verts municipaux, les habitant.es.

-Sophie Barot, chargée de la médiation s'occupe de l'accueil, et des ateliers d'art plastique.

ACTIONS CULTURELLES

Les fourneaux du cœur

Artiste associée Debora Incorvaia.

Cuisinons les mots

Artiste associée Debora Incorvaia.

Don du sang

Artiste associée Debora Incorvaia.

Ripailles et Boustifaille

Ateliers canards gras et abats

Artiste associée Debora Incorvaia.

Recettes d'itinérances

Recettes pour marcheurs autour d'un végétal de saison accompagné d'une édition.

Le Mois De L'art Contemporain

Ouverture de l'atelier et performance culinaire de Debora Incorvaia, visite de l'exposition Guerre et Paix du vivant par Diane Trouillet.

Atelier « Viens manger les couleurs »

Diane Trouillet pour les enfants des CLAE

Atelier "Les couleurs de la Cuisine"

Diane Trouillet pour les enfants des CLAE

L'été apprenant

Artistes invités : Frugal Studio et Lucie Bayens pour les enfants des CLAE

Les enfants du patrimoine

Septembre 2022 en partenariat avec le CAUE 82

WORKSHOPS

Les couleurs du pauvre Diane Trouillet avec 11 élèves de l'ISDAT en 2e année de Design1 journée dans la salle d'expo et les fourneaux
 Éco-matériaux Diane Trouillet
 6 artistes d'Orléans et Pau collectif ISINA, 1 semaine salle d'expo et ponctuellement dans les fourneaux

2. FONCTIONNEMENT

a. Ressources humaines

En 2022 :

Marta Jonville, directrice

Zoé Sans-Arcidet-Lacourt Chargée de communication, des relations publiques / Prestation / Poste vacant

Sophie Barot, Chargée de médiation

Régisseur

Élise Estrade Chargé.e des fourneaux / Prestation /Jusqu'au 4 juin 2022 / Poste vacant

Mona-Lys Azan Médiation/ Prestation / Jusqu'au 31juin

Chargé.e de la Forêt Nourricière et du Compost / Poste vacant

b. COM-POST - Tentative de production Artistique en réduction de CO2

La cuisine a créé en octobre 2019 un Laboratoire de production artistique en réduction de CO2 COM_POST. Il propose aux artistes et personnes invitées d'intégrer dans leurs productions et méthodes de travail les questions d'empreinte écologique. Un accompagnement spécifique est promulgué afin de mettre en contact les intervenants avec les producteurs et artisans locaux dans un rayon de 130 kilomètres autour de Nègrepelisse.

3. BUDGET

Le Budget Prévisionnel est le suivant (cf. annexe financière) :

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	35 775 €	État Drac	115 500 €
Dépenses salariales et prestations	172 563 €	Participation Mairie	100 000 €
Dépenses artistiques	177 217 €	Région Occitanie	53272 €
		Conseil Départemental	45 000 €
		Indemnités service civique	2650 €
		PAT (29.667€ pour 2022/2023) soit 14.833 X an -> emplois Chargé.e des Fourneaux et chargé.e de la forêt nourricière	14 833 €
		Préfecture du Tarn et Garonne / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023	9 750 €
		Fondation Carasso, résidence Elles Aveyronnent (80.000 sur 2022/2023)	40 000 €
		Communauté de commune Résidence de territoire	5000 €
		Recettes propres	2500€
TOTAL	385 555 €	TOTAL	385 555 €

Report à nouveau :

- DRAC pour la rénovation de l'œuvre « Chérie j'ai oublié la nappe » 7500 €
- Fondation Carasso, résidence Elles Aveyronnais 40000€
- Préfecture du Tarn et Garonne / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023
- Communauté de commune Résidence de territoire /5000€
- DRAC Résidence de Territoire / 5000€
- Action des groupes de travail et des acteurs DREETS Occitanie / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023

Le Plan de financement serait le suivant :

Financement	2022	%
Ministère de la Culture - Programme annuel	70 000 €	18%
Ministère de la Culture - Aide aux projets / JNA	23 000 €	6%
Commune- Programme annuel	100 000 €	26%
Département Programme annuel	42 000 €	11%
Région - Culture - Programme annuel /	47 000 €	12%
Indemnités Service civique /	2 65 0,00 €	1%
PAT (29.667€ pour 2022/2023) soit 14.833 X an -> emplois Chargé.e des Fourneaux et chargé.e de la forêt nourricière	14 83 3,00 €	4%
Action des groupes de travail et des acteurs DREETS Occitanie / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023	9 750 €	3%
Région	4 000 €	1%
Budget participatif région citoyenne / 15000€ répartis sur 2021 (10 mois = 10.000€) /2022 (2 mois mi-temps = 2272 €)	2 272 €	1%
Report à Nouveau / Ministère de la Culture -Rénovation œuvre 5.5 designer	7 50 0€	2%
Report à nouveau Résidence de Territoire Drac Occitanie	15 00 0€	4%
Report à Nouveau Fondation Carasso, résidence Elles Aveyronnais (80.000 sur 2022/2023)	40 000 €	10%
Report à Nouveau Communauté de commune Résidence de territoire	5 00 0€	1%
Régie de recette Location d'espace	2 500 €	1%
TOTAL SUBVENTIONS	385 505 €	100%

Indemnité service civique : 107, 58/ mois -> compte 64871 / défraiements

Service civique : coût pris en charge par l'état / 99%

La DDSCPP du Tarn et Garonne qui nous encourage à recruter deux services civiques sur la même mission pour les six derniers mois de l'année. C'est-à-dire de juin à novembre inclus.

Deux raisons motivent cet encouragement :

- Le gouvernement incite fortement au recrutement de services civiques. En raison de la crise sanitaire de nombreux jeunes restent sans stages, sans emplois et sans ressources
- Le contenu de la mission

La commune contribuera à hauteur de 100.000 euros et se réservera le droit de modifier le budget si le plan de financement n'était pas respecté à la fin du premier semestre 2022.

JNA 22– Demande de subvention DRAC Occitanie :

Budget prévisionnel JNA 2022 / Architecture et soin

Dépenses		Recette	
Production	11 000 €	Drac Occitanie Archi	23 000 €
Déplacements	2 000 €	Drac Occitanie Arts Plastiques	8 467 €
Honoraires	11 000 €	Mécénat	
Repas	2 000 €		
Logements	2 467 €		
Communication	3 000 €		
TOTAL	31 467 €	TOTAL	31 467 €

Aussi, afin de réaliser ce projet, il est proposé de solliciter auprès du service architecture de la DRAC Occitanie une subvention de 23 000 euros pour l'édition 2022

BUDGET 2022 (cf annexes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 22 voix pour et 5 voix contre (BEAUFILS C, CAMBON Y, CUSIN A, DUBOIS S, BOURDARIOS JB) :

- Approuve la programmation 2022
- Lance l'appel à bénévolat pour les activités du centre d'art 2022
- Sollicite la Subvention DRAC arts plastiques : 70000 €
- Sollicite la Subvention DRAC résidence de territoire 15000€
- Sollicite la Subvention Communauté de commune 5000€
- Sollicite la Subvention DRAC architecture : 23000 €
- Sollicite la Subvention Département : 42000€
- Sollicite la Subvention Région Occitanie : 47000€
- Sollicite la Subvention Action des groupes de travail et des acteurs DREETS Occitanie / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023 / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023
- Sollicite subvention Région / expérimentation de Territoire/ pour la collaboration avec BAZART à Saint Antonin-Noble-Val

La cuisine, centre d'art et de design			
DÉPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2022		
	VALEUR TTC	% / Rubrique	% / Total
STRUCTURE			
Achats (petit équipement, fournitures, prestations de services)	5 500,00 €	15%	1%
Location mobilière	2 000,00 €	6%	1%
Location matériel	425,00 €	1%	0%
Adhésion réseaux	1 800,00 €	5%	0%
Achat de matériel	5 000,00 €	14%	1%
Défraiements hors artistique (transport, hébergement, restauration)	5 000,00 €	14%	1%
Frais de réception	5 000,00 €	14%	1%
Autres charges de fonctionnement (Frais d'entretien, administratifs, téléphonie) assurances,....)	11 000,00 €	31%	3%
Sous-total structure	35 725,00 €	100%	9%
PERSONNELS			
Direction	50 000,00 €	29%	13%
Chargé de communication et des relations publiques	16 900,00 €	10%	4%
Chargée des publics*	21 800,00 €	13%	6%
Régie	15 700,00 €	9%	4%
Service civiques	2 650,00 €		
Personnel technique / Agent d'entretien	3 000,00 €	2%	1%
Services technique et espaces verts de Nègrepelisse/ Valorisation	4 000,00 €	2%	1%
Chargé.e des fourneaux - 6 mois	17 181,00 €	10%	4%
Chargé.e de la médiation jardin forêt - 6 mois / TP	13 832,00 €	8%	4%
Perstition / médiation/ communication Régie fourneaux 1er semestre 2022	27 500,00 €		
Sous-total personnel (salaires + cotisations sociales)	172 563,00 €	83%	29%
TOTAL DÉPENSES STRUCTURE + PERSONNEL	208 288,00 €		54%
ARTISTIQUE			
Architecture et Paysages à La cuisine DRAC	31 467,00 €	18%	8%
Microphonia / résidence/en prévisionde l'exposition2023 /leschampignonsdu début d'un monde	4 000,00 €	2%	1%
Frugal-Studio	14 000,00 €	8%	4%
Fourneaux du cœur	9 750,00 €	6%	3%
Résidence de territoire / Écritures Alimentaires	20 000,00 €	11%	5%
Actions culturelles	14 000,00 €	8%	4%
Impondérables		0%	0%
Communication (plan de communication, outils et supports)	14 000,00 €	8%	4%
Elles Aveyronnait	44 000,00 €	25%	11%
5.5 Designer renovation	16 000,00 €	9%	4%
Canopée RCR Architectes		0%	0%
Commande SPEAP	2 000,00 €	1%	1%
Lucie Bayens Agence Créative / Bazart	8 000,00 €	5%	2%
TOTAL ARTISTIQUES	177 217 €	100%	46%
DIVERS			
Dotation aux amortissements			0%
Dotation aux provisions pour charges d'exploitation			0%
Autres			0%
TOTAL FRAIS DIVERSES	- €		0%
TOTAL DÉPENSES	385 505 €		100%
VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Secours en nature (consommables)	23 100 €	36%	6%
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, équipements) et prestations	21 812 €	34%	6%
Personnel bénévole	20 000 €	31%	5%
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	64 912 €	100%	17%

PRODUITS	BUDGET PREVISIONNEL 2022		
	VALEUR TTC	% / Rubrique	% / Total
Subventions d'exploitation			
Ministère de la Culture - Programme annuel	70 000 €	18%	18%
Ministère de la Culture - Aide aux projets / JNA	23 000 €	6%	6%
Commune(s) (préciser) - Programme annuel	100 000 €	26%	26%
Département(s) (préciser) - Programme annuel	42 000 €	11%	11%
Région - Culture - Programme annuel /	47 000 €	12%	12%
Indemnités Service civique /	2 650,00 €	1%	1%
PAT (29.667€ pour 2022/2023) soit 14.833 X an -> emplois Chargé.e des Fourneaux et chargé.e de la forêt nourricière	14 833,00 €	4%	4%
Reports à Nouveau 2021			
Action desgroupes de travail et desacteurs DREETS Occitanie / Plan Pauvreté pour les fourneaux du cœur / 19500€ sur 2022-2023	9 750 €	3%	3%
Région / expérimentation de Territoire/ collaboration BAZART	4 000 €	1%	1%
Budget participatif région citoyenne / 15000€ répartis sur 2021 (10 mois = 10.000€) /2022 (2 mois mi-temps = 2272 €)	2 272,00 €	1%	1%
Report à Nouveau / Ministère de la Culture -Rénovation œuvre 5.5 designer	7 500,00 €	2%	2%
Résidence de Territoire Drac Occitanie	15 000,00 €	4%	4%
Fondation Carasso, résidence Elles Aveyronnais (80.000 sur 2022/2023)	40 000,00 €	10%	10%
communauté de commune Résidence de territoire	5 000,00 €	1%	1%
Sous-Total Subventions d'exploitation	383 005 €	99%	99%
Recettes propres			
Mécénat		0%	0%
Regie de recette Location d'espace	2 500 €	100%	1%
Sous-Total Recettes propres	2 500 €	100%	1%
Produits Divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Sous-Total Produits Divers		0%	0%

TOTAL PRODUITS	385 505 €		100%
-----------------------	------------------	--	-------------

PRODUITS - VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Dons en nature (consommables)	23 100 €		
Prestations en nature (mises à disposition, ...)	21 812 €		
Bénévolat	20 000 €		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	64 912 €		21%

M. Cambon

Je suis quelque peu surpris de cette délibération qui vient un petit peu à l'encontre de ce que l'on a pu entendre dire. Aussi je demande une position formelle du groupe de la majorité sur la continuité du centre d'art tel quel puisque là, je ne vois aucun changement. Si on a bien compris il semblerait qu'il y en ait à venir.

J'aimerais avoir un éclairage un peu plus transparent que celui que je peux constater là.

M. Tellier

Effectivement, par rapport à ce que vient d'exposer M. Calmettes, il s'agit d'une délibération sur la forme et non sur le fond, car le fond va évaluer, a évolué. Les élus concernés ont reçu ce jour une convocation pour la commission culture sollicité par la DRAC qui souhaitent rencontrer tous les élus, conformément à ce qui lui a été demandé, lundi 23 mai à 17 h 30. Nous avons déjà rencontré la DRAC avec M. Calmettes, auprès de laquelle nous avons obtenu le levier qui nous semblait essentiel pour réfléchir ensemble sur le devenir du centre d'art, sur le positionnement que les élus peuvent avoir sur la programmation dudit centre d'art, pour élargir le COPIL aux élus intéressés pour travailler la programmation qui sera proposée par le ou la directrice du centre d'art. La deuxième évolution de la situation actuelle, j'en ai informé les élus, est la non reconduction du contrat de l'actuelle directrice, aujourd'hui en poste, qui finit le 31 août prochain. Nous repartirons ainsi avec une nouvelle équipe avec engagements réciproques de la DRAC et des élus sur le positionnement de chacun. La DRAC vient donc rencontrer les élus de la commission culture. Il s'agit d'un grand changement par rapport aux années passées.

M. Cambon

C'est uniquement les élus de la commission culture ou tous les élus ?

M. Tellier

Uniquement les élus de la commission culture pour cette première réunion. En fonction des résultats de cette réunion, s'il doit y avoir un débat à l'issue de cette réunion, celui-ci aura lieu avec tous les élus.

M. Cambon

Au sujet de la réunion de la commission culture. Notre représentant qui a participé à la dernière réunion, m'a fait part qu'elle avait été houleuse. Je pose la question : il m'a dit qu'il y avait eu quelques désaccords sur la continuité. J'aimerais en connaître la teneur et votre position.

M. Ferret

Du fait que le contrat de l'actuelle directrice ne soit pas reconduit résout le problème. Maintenant, nous repartons avec cette nouvelle commission.

Mme Siméon

Monsieur le Maire vient de répondre à nos inquiétudes. On a fait part de certains dysfonctionnements et le fait que Monsieur le Maire ait rencontré la DRAC et que celle-ci veuille nous rencontrer montre qu'il va y avoir du changement. Je pense donc que les désaccords que nous avons vont être apaisés par ce changement de direction.

M. Cambon

Donc, nous attendons cette commission pour savoir si le centre d'art perdure ou s'éteint de sa belle mort.

M. Tellier

Avec l'objectif commun qu'il perdure, parce que l'on considère que le centre d'art sur Nègrepelisse est une chance pour la commune. C'est son fonctionnement qui ne convient pas. Sa forme, son activité et son orientation qui ne conviennent plus. Si les élus sont en mesure de se positionner là-dessus. Il n'est pas faux de dire que le principal financeur devrait en grosse partie être décideur. Je pense que tout le monde est d'accord avec ce principe.

M. Cambon

Je suis assez d'accord. Je dirai même tout à fait d'accord mais je trouve assez anormal que l'on continue à

verser 100 000 €. L'année dernière ces 100 000 € avaient été justifiés par de nouveaux emplois et malheureusement force est de constater que les emplois qui ont été pourvus l'an dernier ont quitté le centre d'art pour des raisons qui leur sont chères et que nous connaissons tous. Je m'étonne un petit peu que la somme de 100 000 € qui sort de la poche des négrepelissiens soit déjà provisionnée alors que nous sommes encore dans le brouillard. C'est pour cela que je pense que la délibération devrait être reportée après la réunion. Je pense que c'est plus logique, que l'on y voit plus clair et après que l'on décide du montant que l'on met au bout.

M. Jacquot

Je te rappelle que c'est un budget prévisionnel.

M. Cambon

Justement, comme c'est un prévisionnel, il n'a rien de figé. On peut attendre facilement 15 jours, le prochain conseil municipal a lieu au mois de juin. Comme il s'agit d'un prévisionnel, tu m'arrêtes si j'ai tort, il n'y a rien d'urgent.

M. Tellier

Si, il y a urgence de solliciter les subventions pour avoir, en commission de la DRAC, leur attribution. Si nous attendons trop, nous ne les aurons pas. Nous ne serons pas inscrits dans leur budget et donc le budget prévisionnel tombera à l'eau. D'autre part, ce n'est pas parce qu'il est inscrit 100 000 € qu'ils seront dépensés. En toute franchise, il existe déjà une petite partie qui ne sera pas allouée puisqu'il y a eu des coûts moindres depuis le début de l'année. L'objectif affiché n'est pas de dépenser la totalité. Il s'agit d'un budget prévisionnel, à nous de faire en sorte que ce soit mieux géré.

M. Beaufiles

Je pense que ce serait un geste fort justement, de décaler cette décision après la commission culture vis à vis de la DRAC. Si le conseil municipal vote le budget prévisionnel avant la commission culture cela aura moins de force.

M. Tellier

On a toutes les forces puisqu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Si je devais pragmatiser, je dirais le chèque n'est pas signé. Ce n'est pas parce que c'est inscrit au budget que le chèque est signé. Clairement.

M. Beaufiles

On s'est entretenu avec des paroles de vérité l'autre soir je pense tous les deux et notamment sur la perception que la DRAC a de notre conseil municipal. Le fait de ne pas voter et d'attendre cette première réunion que je salue, ce serait quelque chose de marquant.

M. Calmettes

Ces demandes de subventions ne sont pas un combat singulier avec la DRAC et le centre d'art. Elles visent d'autres financeurs. C'est le moyen de faire vivre, dans des conditions qui seront précisées, avec un budget qui sera précisé, le centre d'art. Il ne s'agit pas d'un combat singulier entre la DRAC et le château. C'est une délibération de pure forme. Il s'agit de solliciter les subventions et concrètement, les demandes ont déjà été envoyées.

Mme Garcia

Oui. Si je peux me permettre, on a déjà exécuté une partie de la programmation.

M. Tellier

Depuis le 1^{er} janvier, une partie de la programmation a été effectuée. Il est important que nous ayons le financement sur les actions déjà engagées à minima. Je pense que ce qui est traduit par un geste fort de vouloir reporter la délibération est un geste non pas fort mais extrêmement négatif pour le devenir du centre d'art ou du château. Avec ce que nous avons obtenu avec M. Calmettes auprès de la DRAC, la décision difficile de reconstituer les équipes qui a été prise, le fait que lundi nous rencontrons la DRAC, ce serait de mauvaise qualité de reporter et de ne pas délibérer ce soir sur ces demandes de subventions.

M. Siméon

Je précise que la rencontre avec la DRAC ne concerne pas la programmation, elle concerne le devenir du centre d'art. Il s'agit de deux choses complètement différentes.

M. Cambon

Lorsque je lis programmation 2022, triennale 2021-2023 cela m'interpelle quand même. Je suis également surpris de ce positionnement puisque le membre de l'opposition qui a participé à cette commission, dois-je vous le rappeler, un vote fort avait été pris par la majorité, et je ne veux pas trahir ses propos, mais une majorité écrasante parmi vous s'était prononcée pour la suppression et je suis surpris de ne pas retrouver cela ce soir. Est-ce que j'aurais mal compris ?

M. Tellier

Qu'est-ce que tu mets derrière le mot « suppression » ?

M. Cambon

Je n'en sais trop rien. Je ne suis pas membre de cette commission et il me serait bien difficile de dire ce qu'il s'est dit exactement.

M. Tellier

La décision qui a été prise à la majorité, c'est de ne pas reconduire le poste de directeur actuel pour repartir sur de bonnes bases, où les élus sont impliqués dans la vie du centre d'art.

M. Cambon

Ce n'est pas ce qui nous avait été rapporté. Vous vous étiez prononcés avec une large majorité sur reprendre la direction du château et en faire ce qui importait à la commune de Nègrepelisse.

Ce serait intéressant d'avoir le ressenti des membres de la commission. Si j'ai bien compris, tu n'as pas passé un moment bien agréable.

Mme Siméon

On n'est pas là pour relater les émotions. Je crois surtout qu'on voulait que les élus puissent participer, justement, aux décisions, au choix des artistes. C'est cela que nous revendiquions avant tout. Nous avons obtenu ce que nous souhaitions et nous n'allons pas épiloguer pour chercher à savoir pourquoi, comment.

M. Cambon

Aujourd'hui, vous êtes satisfaits du résultat.

Mme Siméon

Oui.

M. Cambon

D'accord. Merci à tous d'avoir été très clairs.

M. Calmettes

J'ai passé une après-midi très agréable et une soirée très agréable et le débat était l'expression de la position de la commission par ce vote spontané qui n'a pas porté sur le devenir du centre d'art mais sur le devenir de la personne qui en assure la direction. Nous avons deux débats : un centre d'art, oui, pourquoi, et qui le dirige. Et ce, c'est sur ce deuxième point uniquement que nous avons échangé.

M. Cambon

Si j'ai bien compris, c'est la direction qui posait problème.

M. Tellier

Cela faisait partie des éléments à retravailler pour faire avancer la nouvelle programmation effectivement. Et je vous informe que M. Bourdarios a confirmé, par mail, sa présence à la réunion du 23.

4 - Piscine municipale – tarification

Rapporteur : Mme VERDIER L

Le Conseil Municipal est informé que les tarifs de la piscine municipale sont restés inchangés depuis 2013. Compte tenu du service proposé, dont la qualité est unanimement reconnue, Monsieur le Maire propose d'instaurer à compter Du 1^{er} juin 2022, les tarifs suivants :

	PRIX ACTUEL	PRIX PROPOSE
Ticket enfant	1.50 €	2.00 €
Ticket adulte	3.00 €	3.00 €
Carte bain enfant – 10 bains	13.50 €	14.00 €
Carte bain adulte – 10 bains	27 €	21.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la proposition

Mme Verdier précise que les cartes « bains » font gagner 3 bains gratuits.

M. Cambon

Peut-on savoir combien de cartes sont vendues sur l'année ?

Mme Verdier

Je n'ai pas les chiffres ici. Je l'ai dit en commission mais je te les ferai passer, pas de problème.

M. Tellier

Je pense que c'est plutôt faible au regard des enfants qui viennent très régulièrement et qui ne prennent pas la carte. Là cela vaut le coup : on paie 7 bains et on peut venir 10 fois.

Mme Verdier

Nous sortons de 2 ans compliqués quand même.

M. Tellier

En effet, il faudrait voir les chiffres de 2019.

Mme Dubois

Le tarif enfant est jusqu'à quel âge ?

Mme Verdier

Jusqu'à 16 ans inclus.

M. Cambon

Juste une remarque.

Je vois que la carte enfant augmente un petit peu, la carte adulte baisse beaucoup. Si je ne m'abuse, on vend plus de carte enfant que de carte adulte. On est dans un contexte un peu difficile en ce moment, est-ce que cela ne va pas freiner les parents qui ont déjà des difficultés avec les denrées et l'essence.

M. Tellier

Au contraire, la carte enfant baisse. Il ne faut pas regarder avec le comparatif de l'an passé. Il faut regarder le prix par rapport au service obtenu.

Mme Verdier

Avant avec la carte, on ne gagnait qu'un bain, là on en gagne 3.

M. Cambon

C'était seulement une interrogation.

M. Tellier

Si on regarde le tableau, en effet, avec le comparatif on a l'impression que cela augmente mais la carte entraîne une réduction importante par rapport au nombre de bains.

Il est intéressant aussi d'avoir la même réduction sur la carte bains adultes car notre piscine n'est pas exclusivement réservée aux enfants et doit être aussi attrayante pour les adultes.

M. Cambon

Les cartes adultes se vendaient beaucoup plus pour le matin parce que l'après-midi il y a beaucoup plus d'enfants qui sautent et c'est plus difficile de se concentrer sur la natation.

Mme Verdier

Il faut tenter d'attirer plus de monde.

M. Cambon

Peut-être revoir les créneaux du matin pour que les adultes puissent venir ou mettre une ligne le soir pour que les adultes puissent nager.

Mme Verdier

A la commission associative nous avons décidé le mardi d'ouvrir la piscine en continu pour justement permettre aux adultes ou aux personnes de venir entre midi et 2 pour nager et le dimanche il y a aussi l'ouverture en continu. Nous faisons des essais et pourquoi pas si cela marche, l'année prochaine l'étendre à d'autres jours.

M. Tellier

Et très honnêtement, comme les horaires d'ouverture ne dépendent pas d'une décision du conseil municipal si ce créneau a un succès fou au mois de juillet, la commission pourra prendre vite une décision d'augmenter ces créneaux entre midi et 2 au mois d'août.

Mme Dubois

Si on ouvre entre midi et 2, comment vont faire les maitres-nageurs pour donner leurs cours.

M. Tellier

Ils démarreront plus tôt le matin et finiront plus tard le soir.

Mme Dubois

Il n'y a pas de cours pendant les heures d'ouverture, nous sommes d'accord ?

Mme Verdier

Non, il n'y a pas de cours pendant ces heures-là.

5 - Piscine municipale – mise à disposition Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Rapporteur : Mme VERDIER L

L'assemblée communale est informée de la mise en place des conventions de mise à disposition de la piscine municipale pour les cours de natation privés dispensés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Il est donné lecture de la convention à signer avec les intéressés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-.....Approuve ladite convention à intervenir,

-Autorise son maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Mme Dubois

Si j'ai bien compris, les MNS ont demandé de ne travailler qu'un dimanche sur 2. Du coup, il faut recruter quelqu'un pour remplacer le MNS absent. Dans la convention, si je comprends bien, les MNS dispose de l'équipement de la collectivité et ne reversent rien. C'est déjà bien, ils ont déjà un bel équipement, c'est ce qu'ils disent par ailleurs, et la commune va payer pour embaucher une autre personne pour les remplacer le dimanche. Je n'ai absolument rien contre eux, je les connais bien. Il n'y a pas de souci. Ce n'est pas contre eux. On est cool quand même !

Mme Verdier

En effet, on est cool mais il faut quand même savoir que l'on embauche quelqu'un comme saisonnier. Le fait qu'ils ne soient pas présents un dimanche sur 2 réduit leurs nombres d'heures et l'économie sur leurs salaires permet de verser le traitement du saisonnier pratiquement en totalité.

Mme Dubois

Et cette personne-là ne peut pas donner de cours. Elle n'a qu'un diplôme de surveillant de baignade. C'est bien cela.

Mme Verdier

Tout à fait.

Mme Dubois

Et elle sera toujours accompagnée d'un MNS ?

M. Tellier

Oui.

M. Cambon

Si j'ai bien compris. Le MNS arrive tôt le matin, donne des cours et continue sa journée en surveillance. C'est bien cela. Ce qui m'interpelle c'est le nombre d'heures de surveillance. Est-on bien en adéquation avec le temps réglementaire de travail ?

M. Tellier

Oui. On est dans la réglementation.

Mme Verdier

On est bien en adéquation avec le temps de travail pour la commune. Les cours sont indépendants de leur temps de travail communal.

M. Cambon

Vous me direz : cela fait longtemps que c'est comme ça. Pierre Delpon m'a appris à nager et c'était déjà comme cela.

Mme Verdier

Par contre, nous validons par la convention leurs activités extra communales.

M. Tellier

C'est une question de leur responsabilité. Ils sont responsables à la fois de l'équipement et de ce qui s'y passe.

M. Cambon

Il est évident que personne ne se baigne hormis ceux qui prennent les cours.

M. Tellier

C'est une évidence qu'il faut rappeler également.

6 - **Natation scolaire**

Rapporteur : Mme VERDIER L

L'assemblée communale est informée de la reconduction de l'opération de mise à disposition de la piscine municipale et du personnel afférent, aux élèves scolarisés des communes voisines.

La participation de chaque commune, est déterminée pour un coût forfaitaire de 1.75 € par habitant (identique à celui de 2020 et 2021).

Il est rappelé que le Conseil Départemental dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « du savoir nager » a attribué un forfait de 2 220 € pour les classes de 6^{ème} au collège Fragonard au titre de l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe la participation à 1.75 € par habitant pour les communes participant à l'opération
- Autorise son maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

7 - **FPT – emplois saisonniers été 2022**

Rapporteur : Mme VERDIER L

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 1134 du 27 décembre 1994, il conviendrait que le Conseil Municipal se prononce sur la nécessité de créer des emplois d'agents non titulaires complémentaires pour répondre aux besoins d'accroissement saisonnier d'activité de fonctionnement des services suivants :

1 - POUR LA PISCINE MUNICIPALE – du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022

• Surveillance des bassins

1 Maître-Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum) sur la base du 10^{ème} échelon du Grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives – Responsable de Bassin.

1 Maître-Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum) sur la base du 9^{ème} échelon du Grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

1 Surveillant de Baignade, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum) sur la base du 1^{er} échelon du Grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

• Accueil – du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} septembre 2022

5 Adjoints techniques territoriaux sur toute la période, rémunérés à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum), correspondant au 1^{er} échelon du Grade.

2 - POUR LE CAMPING MUNICIPAL / EXPOSITIONS –CULTURE / du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022

8 Adjoints techniques territoriaux sur toute la période, rémunérés à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum), correspondant au 1^{er} échelon du Grade.

3 - POUR LE SERVICE POPULATION – URBANISME - COMMUNICATION / du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022

4 Adjoints Administratifs territoriaux sur toute la période, rémunérés à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum), correspondant au 1^{er} échelon du Grade.

4 - POUR LES SERVICES TECHNIQUES – du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022

13 Adjoints techniques territoriaux sur la période, rémunérés à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine minimum), correspondant au 1^{er} échelon du Grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création des emplois susvisés,
- Précise que ces emplois ne seront pourvus que pour raison de service,
- Dit que les crédits correspondants figurent au budget primitif 2022,
- Autorise son maire à pourvoir ces postes.

8 - **FPT – mise en place du Comité Social Territorial**

Rapporteur : M. TELLIER M

Il est demandé au conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique territoriale,

VU l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 applicable jusqu'au renouvellement,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 mai 2022 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1 janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents.

Et après en avoir délibéré par 0 voix contre, 27 voix pour et 0 abstentions, un avis favorable est émis, le conseil municipal :

- Décide de créer un comité social territorial au sein de la collectivité,
- Fixe, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide, le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

9 - **Acquisition parcelle 0013 section AE – avenue de la Sorbonne**

Rapporteur : M. JACQUOT S

L'assemblée communale est informée que Monsieur Christian Rivens représenté par son tuteur Monsieur Eric Voiseau a accepté de vendre à la commune la parcelle d'une surface de 502 m², sises Camp de Duras – avenue de la Sorbonne, dont il est propriétaire pour un montant de 25 000 €.

Considérant que depuis le 1^{er} septembre 2017, la consultation du Domaine concernant les acquisitions amiables n'est obligatoire que pour les biens dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000 €, hors droits et taxes,

Considérant l'intérêt de cette parcelle pour la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'acquisition ;
- Fixe le prix d'achat à 25 000 € hors frais notariés ;
- Autorise son maire à signer l'acte notarié et tout document permettant l'application de la présente délibération.

M. Cambon

Il s'agit du terrain où vous souhaitez mettre un jardin partagé ? cela me paraît petit pour faire un jardin partagé mais ce n'est pas inintéressant de l'acheter.

Mme Combret

C'est un début déjà pour lancer l'expérience. L'avantage c'est que, pour les habitants qui veulent utiliser un jardin partagé, il n'est pas très loin de chez eux. On avait aussi évoqué en commission que plutôt d'en avoir un très grand, d'en faire à plusieurs endroits. Pour le moment, l'intérêt est de lancer le projet, de créer un groupe d'habitants et de voir comment cela se passe. Quant à ce terrain, là où il est situé : à côté du centre-ville, il y a beaucoup de personnes en appartements.

M. Cambon

Est-ce qu'il y a un puit sur ce terrain ?

Mme Combret

Non, il n'y en a pas mais les services techniques ont un point d'eau pas très loin.

M. Cambon

Je ne sais pas si cela fonctionnera s'il n'y a pas de point d'eau. Parce que s'il faut aller chercher de l'eau....

M. Tellier

Il y a le réseau d'arrosage de la ville pas loin et possibilité de s'y raccorder.

M. Cambon

Se raccorder sur le réseau d'eau potable ?

M. Tellier

Non, sur le réseau d'arrosage de la ville.

Mme Combret

En plus, on pourrait mettre en place un récupérateur d'eau de pluie en aménageant ce terrain.

10 - **Intégration voirie – impasse Victor Hugo**

Rapporteur : M. JACQUOT S

Par courrier en date du 20 décembre 2021, l'ensemble des riverains sollicitent l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du lotissement situé impasse Victor Hugo à Nègrepelisse – parcelle ZI 598 d'une contenance de 1 817 m² appartenant à la société SPORTING FINANCES – 272 route de Launaguet – 31200 TOULOUSE.

Par courrier en date du 5 mai 2022, la société SPORTING FINANCES donne son autorisation pour cette intégration et celle de la parcelle ZI 612 d'une contenance de 5 m² en continuité de la voie.

La commune acquerra sans indemnité pour un euro, la parcelle de la voie constituant la partie commune ainsi que la parcelle en continuité de ladite voie, la commune ne pouvant classer dans la voirie communale que les voies dont le terrain d'assiette lui appartient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à ce transfert de propriété.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches préalables avant l'intégration dans le domaine public et à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à cette opération.

M. Cambon

Est-ce que cela répond parfaitement au cahier des charges ? il n'y a pas de problème particulier ?

M. Jacquot

Non aucun problème.

M. Cambon

Oui, parce que nous en avons refusé d'autres parce qu'ils ne répondaient pas au cahier des charges et il ne faudrait pas créer de précédent.

11 - **Jury d'assises – tirage au sort**

Rapporteur : M. Tellier

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer le tirage au sort des jury d'assises pour l'année 2023.

Par arrêté du 22 février 2022, Madame la Préfète informe que pour la commune de Nègrepelisse le nombre des personnes concernées est de 5.

Pour ce faire, le tirage se fait publiquement à partir de la liste électorale et le nombre de jurés doit être triple de celui fixé par l'arrêté c'est-à-dire **15**.

12 - **Communication et questions diverses**

Décisions du maire Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) De la 24 à la 30

VOLTS PRODUCTION - représentation d'un one man show par Hugues Lavigne - 4 juin 2022	29/03/2022	ADM 2022-024	1 900,00 €	TTC
TURFLAC - contrat d'entretien spécifique des stades d'honneur	21/04/2022	ADM 2022-025	18 580,00 €	
LA LIMONADERIE - contrat cession droits d'exploitation spectacle 400 ans du massacre de Nègrepelisse	21/04/2022	ADM 2022-026	1 015,99 €	
ICOM France - contrat abonnement "radio lte" pour la police municipale	21/04/2022	ADM 2022-027	570,00 €	
CLEAN NATURE - avenant 1 marché travaux aménagement espace ludo sportif - plus value	25/04/2022	ADM 2022-028	18 872,00 €	
DEMANDES SUBVENTIONS - conseil départemental 82 - CVPC 2022	28/04/2022	ADM 2022-029	241 413,00 €	
EUROVIA MIDI PYRENEES SAS - avenant n°1 marché public travaux voirie 2021 CVPC - plus value	02/05/2022	ADM 2022-030	14 260,50 €	

Monsieur le Maire engage le traditionnel tour de table.

- Logement VIF

Madame Planchenault

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe d'entretien qui a fait un travail formidable dans le logement VIF, Madame Marie et l'administrateur du CCAS, Monsieur José Martin qui a largement participé à l'aménagement de ce logement.

M. Tellier

Et parce qu'elle oublie de le dire : le mari de Madame Planchenault qui s'est beaucoup investi aussi. Je le remercie.

Mme Combret

Je désire juste vous parler des quelques événements qui arrivent :

- Manifestation « love vélo » ce week-end

Cet événement s'inscrit dans l'opération nationale « Mai en vélo » avec plusieurs animations notamment dans les écoles, au niveau des jeunes, avec le programme « savoir rouler en vélo ». Samedi, toute la journée, sur l'esplanade du château, il va y avoir des balades à vélo (circuits adultes, 3 sorties à destination des enfants avec une école de cyclisme pour les enfants par tranche d'âges), une démonstration de trial. C'est pour cela qu'il y a de gros rochers qui ont été mis en place par le service festivité. Ensuite, il est prévu des ateliers de maniabilité avec de petits exercices qui sont proposés, un vélo mixeur qui permettra de créer et faire son propre smoothie en pédalant, des artisans locaux. Il y aura la possibilité d'essayer des vélos couchés des vélos cargos. Une restauration sur place sera proposée. Pour terminer la journée, est prévue la projection d'un film documentaire au centre d'art qui me semble très intéressant. Une tombola est organisée avec un VTT junior à gagner et des accessoires : gourdes, t-shirts, etc.... Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à venir avec votre vélo, votre casque, votre gilet.

- Organisation commémoration 400 ans massacre de Nègrepelisse

Visite guidée du temple, de l'église et du château

Exposition « siège de la ville et guerres de religion sur notre territoire »

Jeux en bois, stand de calligraphie et autres exposants, danses médiévales avec la compagnie l'Arbre Fée

Commémoration

Apéritif offert par la municipalité et banquet médiéval

Spectacle

Retraite aux flambeaux

La visite guidée sera animée par Mme Vergnes dans les lieux qui ont marqué la ville : le temple, l'église, le château. La salle d'exposition du château accueillera 14 panneaux prêtés par les carmes de Montauban et un tableau qui représente Nègrepelisse qui n'a jamais été exposé ici.

La soirée se terminera par un spectacle « Olivier de Robert conte notre histoire »

Il y a la possibilité de venir en habit d'époque, en 1622.

M. Jacquot

- Chantiers en cours

Je remercie les services techniques de la commune, pour l'ensemble des chantiers qui sont en cours : l'espace ludo-sportif, la piscine, les équipes de la voirie et des espaces verts, les entreprises pour leur travail.

Mme Siméon

Un petit récapitulatif des manifestations prévues :

- Spectacle Hugues Lavigne, le 4 juin au complexe Aimé Padié.

- Expositions estivales

Elles se font habituellement au moulin mais cette année, en raison de la panne de l'ascenseur qui permet l'accessibilité à tous, elles seront accueillies dans le hall du complexe Aimé Padié.

- Apéro-concerts

Le premier se fera début juillet avec Katy Boyé, concert de gospel et soul musique

Le deuxième au mois de septembre.

M. Cambon

- Salle du 3^{ème} âge

J'ai été sollicité sur un petit souci sur la salle du 3^{ème} âge. Des personnes du 3^{ème} âge se sont plaints d'être un petit peu écartés de cette salle. Laurence, peux-tu m'en dire un peu plus ? Qu'est-ce qui se passe ?

Mme Verdier

Je n'ai aucun retour du club. J'ai eu son président récemment. Je l'ai appelé personnellement, effectivement, pour lui demander si la salle était disponible. Vous savez que nous avons un petit problème de salle. Avant de dire oui, j'ai demandé son autorisation. Il m'a précisé que l'activité du club était au ralenti car ils avaient des adhérents malades et certains sont très très âgés. Il n'y aura aucune activité le soir mais il m'a demandé de maintenir les réservations en journée pour leurs activités et ce jusqu'à 17 h – 17 h 30. Au contraire, il était très content que je l'appelle pour solliciter son autorisation.

Quoi qu'il en soit, le club reste toujours prioritaire.

Mme Planchenault

Quand le CCAS programme ses ateliers, je prends toujours attache auprès du club pour lui demander l'autorisation d'utiliser la salle et vérifier si elle est bien disponible pour ne pas empiéter sur ses créneaux.

M. Cambon

- Passage épareuse sur les voies communales

Les gens s'inquiètent de voir l'herbe un peu haute sur les bas-côtés des routes et des fossés de la commune et demandent quand l'épareuse doit passer.

M. Jacquot

Le programme des passages de l'épareuse est bien suivi et elle n'a pas de retard.

M. Cambon

C'est donc juste qu'elle n'est pas encore passée.

M. Jacquot

C'est cela, elle doit être sur un autre côté de la commune mais c'est prévu.

M. Cambon

Très bien. Merci pour vos réponses.

M. Beaufils

- Inauguration complexe Aimé Padié

Tu nous as annoncé l'inauguration du complexe Aimé Padié pour le 30 juin et lors de notre dernière réunion je t'ai proposé d'inviter les élus de l'ancienne mandature. Je réitère ma demande.

M. Tellier

Je renouvelle ma réponse : évidemment que les élus de l'ancien conseil municipal seront invités puisqu'à l'initiative du projet.

M. Beaufile

Merci.

M. Paris

- Grand marché de printemps

Je vous invite toutes et tous avec vos familles et vos amis à venir dimanche 29 mai sur le grand marché de printemps. Cette année nous avons plus de 80 inscrits. Il sera divisé en quatre pôles : pôle artisanat dans la salle des fêtes, pôle alimentation place Nationale, pôle restauration petite rue du Château et un pôle très important pour les enfants avec des jeux gonflables, calèche, pêche aux canard place du Château. Il sera animé par Philippe Tomps, cap son pour la sonorisation et la présence de l'orchestre de rue croque-notes.

Cette année, nous aurons une très grande participation de l'association « Pollen » avec stand et vente de miel de printemps et la présence d'un illustrateur.

M. Cambon

- Journée mondiale des abeilles

La journée mondiale est le 20 mai, c'est un vendredi, il y aura beaucoup d'enfants des écoles et l'association Pollen a décidé de participer en masse au marché du 29 pour apporter la bonne parole sur les abeilles. Le 20 une animation aura lieu sur le site de la maison des abeilles.

Mme Combret

Et si je ne me trompe pas, Pollen participera aussi sur la première balade gourmande de l'année.

M. Cambon

Tout à fait.

Mme Combret

- Balades gourmandes organisées

La première aura lieu le 22 mai.

M. Tellier

Je précise qu'il n'y aura pas que les écoles de Nègrepelisse à la journée mondiale des abeilles mais toutes les écoles du territoire. Le président de l'association a contacté toutes les écoles du territoire de la communauté de communes pour participer à cette journée.

M. Cambon

Et notamment les écoles de Saint Etienne massivement.

M. Tellier

Au niveau des inaugurations, le parc ludo-sportif et le complexe Aimé Padié seront inaugurés le 30 juin. Nous attendons, toutefois, d'être certains de la présence des autorités des financeurs avant de lancer officiellement l'invitation.

Le prochain conseil municipal : le 16 juin.

Le prochain conseil communautaire : le 8 juin.

Mme Combret

J'ai oublié de vous informer de la réunion publique ce jeudi à 17 h 30 au complexe Aimé Padié au sujet du Programme Mobby. On y parlera de déplacement, de mobilité douce. Cette réunion nous permettra de mettre en place le plan d'action pour mettre en œuvre le programme. Je vous invite à participer à cette réunion.

M. Tellier

Je vous informe qu'également, qu'en ce moment se déroule le programme Watty dans les écoles sur l'aspect écologique et environnemental des usages et économies d'énergie notamment dans les bâtiments. C'est plutôt bien perçu par les enfants.

Je vous souhaite une belle soirée.

Clôture de la séance à 19 h 50.